

Le 28 octobre 2024

Membres du comité

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

Sénat du Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Envoyé par courriel : AEFA@SEN.PARL.GC.CA

Objet : Projet de loi C-282, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre)

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Au nom des producteurs d'œufs de la province de la Colombie-Britannique, nous sommes heureux de soumettre le présent mémoire au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international dans le cadre de l'étude du projet de loi C-282, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre). Nous apprécions l'important travail que le comité accomplit dans son étude du projet de loi, ainsi que la possibilité qui nous est offerte de faire connaître notre point de vue. Les sénateurs ont un rôle crucial à jouer dans la protection de notre approvisionnement alimentaire national, et nous comptons sur vous et vos collègues pour faire avancer cette mesure législative essentielle.

Les accords commerciaux sont un moyen important d'aider le secteur agricole canadien à réaliser son plein potentiel. Toutefois, la poursuite de ces objectifs ambitieux ne doit pas se faire au détriment de la stabilité de l'approvisionnement alimentaire et des collectivités rurales du Canada. Les concessions accordées dans le cadre de l'Accord économique et commercial global (AECG), de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et, plus récemment, de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) auront de profondes répercussions sur des milliers de petites entreprises de notre province et sur l'économie canadienne, et ce, pendant des générations. Le projet de loi C-282 permettra d'éviter que la production canadienne d'œufs, de volailles et de produits laitiers ne s'érode davantage et fera en sorte que nous continuions à produire des aliments de base en sol canadien. Des parlementaires de toutes les allégeances politiques ont reconnu que le projet de loi C-282 est un outil important pour sauvegarder le système canadien de gestion de l'offre.

Nous sommes tout à fait favorables à ce que le Canada s'appuie sur son héritage commercial de longue date et cherche à conclure des accords au profit des secteurs axés sur les exportations. Nous estimons cependant que notre pays peut atteindre ces objectifs commerciaux tout en tenant compte de sa situation nationale. En établissant un équilibre entre les intérêts nationaux et ceux des exportateurs, le Canada peut assurer la sécurité alimentaire de sa population et maintenir des emplois indispensables dans nos collectivités. De fait, en Colombie-Britannique, 34 % de toutes les recettes monétaires agricoles proviennent d'exploitations sous gestion de l'offre. Notre secteur soutient l'équivalent de 2 983 emplois dans notre province et contribue à hauteur de 38,8 millions de dollars par an en recettes fiscales. En plus d'être vitales pour de nombreuses collectivités britanno-colombiennes, ces retombées économiques sont bénéfiques pour l'ensemble du Canada.

Nous saluons le dévouement du comité à soutenir le gouvernement dans ses négociations commerciales, tout en veillant à ce que le système de gestion de l'offre du Canada puisse continuer à

répondre aux besoins de la population canadienne. **En adoptant le projet de loi C-282 et en veillant à ce que les produits soumis à la gestion de l'offre soient exclus des négociations commerciales, les sénateurs montreront aux Canadiens qu'ils comprennent le caractère unique du secteur agricole canadien et qu'ils soutiennent nos collectivités rurales.**

En vous remerciant de votre temps et de votre attention, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, mes salutations distinguées.

Mark Siemens
Président, BC Egg Producers' Association